

Procès Verbal des décisions extraordinaire de l'associé unique

Le 02 février 2026

Ces décisions concernent la société suivante : AF Accompagnement

Début de séance : 18h

Présent : Aurore FAVERO

Renseignements sur la société :

L'associé unique : Aurore Favero demeurant au 31 rue Gabriel Péri 91100 Villabé

Forme Juridique : SASU

Siège social : 21 rue de la Libération 91750 Chevannes

Capital social : 10 000€

N° RCS : 989 457 007 RCS d' Evry

L'associé unique agit en tant que gérant de la société.

Ordre du jour

L'associé unique de la société a pris des décisions concernant les sujets suivants :

- i- Changement de siège social
- ii- Modification de l'objet de la société
- iii- Modifications corrélatives des statuts

Changement de siège social

- 1- L'associé unique a décidé de changer le siège social de l'entreprise pour le transférer de
21 rue de la Libération 91750 CHEVANNES
À 3 route de Villoison, les Halles 91100 VILLABE
à compter du 09 février 2026

Décision adoptée à l'unanimité

Modification de l'objet de la société

L'objet de la société passe de Séance de digitopression et d'accompagnement à la perte de poids avec vente d'alimentation adaptée

à

- Séance de digitopression et d'accompagnement à la perte de poids avec vente d'alimentation adaptée
- SPA et vente de produits de bien être
- Coffee shop, petite restauration et licence 3, consommation sur place ou à emporter

Modification effective à compter du 09 février 2026

Décision adoptée à l'unanimité

Modifications corrélatives des statuts

- 1- Par conséquence de la décision prise sous la première et la seconde résolution l'assemblée décide de modifier de la manière suivante les statuts :

Article 2 - Objet

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- Séance de digitopression et d'accompagnement à la perte de poids avec vente d'alimentation adaptée
- SPA et vente de produits de bien être
- Coffee shop, petite restauration et licence 3, consommation sur place ou à emporter

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 3 route de Villoison , les Halles, 91100 Villabé à compter du 09/02/2026

Décision adoptée à l'unanimité

Fait à Chevannes, le 02 février 2026

Aurora FAVERO

